

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage  
Site Natura 2000 « Saint-Beauzire » FR 8301083  
29 mai 2012 – salle de la mairie de Saint-Beauzire

**Présents :**

M. Jean-Noël LHERITIER, Président du Comité de pilotage, Conseiller Général du canton de Brioude-nord  
M. Gérard RACHER, mairie de Saint-Beauzire  
M. Maurice PAGES, Communauté de communes du Brivadois  
Mme Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire  
M. Hubert ASPERTI, ONCFS service départemental 43  
Melle Aurélie SOISSONS, CEN Auvergne  
M. Philippe CONIL, FDSEA 43  
M. Lucien MARCHAUD, propriétaire sur le site  
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut Allier

**Excusés :**

Conseil Régional d'Auvergne  
DDT de la Haute-Loire  
DREAL Auvergne  
Fédération de pêche 43  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Conseil Général de la Haute-Loire  
CPIE du Velay  
Syndicat des forestiers privés de la Haute-Loire  
Conservatoire botanique national du Massif-Central  
ONEMA service départemental 43

\*\*\*\*\*

M. Lhéritier accueille les participants et les remercie de leur présence, en rappelant le contexte dans lequel se déroule le Comité de pilotage : suite à l'enquête publique qui s'est déroulée les deux mois précédents, l'avis de la commission d'enquête concernant le projet de centre d'enfouissement de Vazeillette est défavorable.

M. Lhéritier rappelle également l'ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage, à savoir le bilan de l'animation 2011, le point sur l'animation 2012 et les orientations pour l'animation 2013.

M. Oagnol rappelle le périmètre du site, qui se situe au Château de Lespinasse sur une surface de 17 ha, et expose les enjeux pour lesquels a été désigné le site : Cuivré des Marais, et plusieurs espèces de Chauves-souris (Barbastelle, Grand / Petit Murin).

La présentation des actions 2011 est effectuée :

**- Cartographie des habitats naturels sur le plan d'eau du château de Lespinasse :**

M. Conil indique tout d'abord qu'avant les propriétaires actuels, le plan d'eau du château se situait plus en aval, là où se trouve aujourd'hui une zone humide.

Le plan d'eau situé sous le château avait historiquement une végétation aquatique intéressante, et présente des potentialités assez fortes pour l'accueil des amphibiens. Pour

rappel, au départ la mission devait concerner l'évaluation globale de l'intérêt écologique du plan d'eau. Cependant, aucun prestataire n'avait répondu à l'appel d'offre, c'est pourquoi la mission avait été réduite à l'analyse de la végétation située autour de l'étang (habitats naturels). Le bureau d'études Mosaïque environnement a été recruté pour effectuer cette mission, dont la phase de terrain a eu lieu au mois de septembre 2011.

Le rapport d'étude indique que les principaux facteurs qui déterminent l'évolution de la végétation aquatique sont d'une part la lumière et d'autre part la quantité de nutriments présents dans l'eau. Sur le plan d'eau étudié, plusieurs constats ont été faits :

- Une turbidité importante de l'eau
- La présence de très nombreux poissons
- Très peu de végétation aquatique

L'hypothèse la plus cohérente est celle selon laquelle la présence de nombreux poissons inhibe le développement des végétations aquatiques : d'une part, certains poissons se nourrissent de végétation ce qui empêche l'évolution des jeunes pousses ; d'autre part l'affouillement des vases induit une forte turbidité, qui limite la croissance de la végétation.

Dès lors, des solutions de gestion sont proposées dans le but de favoriser le développement d'une végétation aquatique naturelle :

- Vidange de l'étang, avec deux possibilités :
  - Mise a sec totale ou partielle mais temporaire
  - Mise a sec définitive, pour évoluer vers un système tourbeux.
- Maintien d'un apport limité de nutriments
- Limitation de l'évolution des ligneux en bordure de l'étang

M. Oलग्नol précise que ces propositions seront discutées avec le propriétaire du terrain, pour voir si elles peuvent être mises en œuvre. Dans le cas où l'étang pourrait être vidangé, il pourrait être nécessaire de mettre en place un aménagement pour réaliser la vidange.

M. Asperti propose une vigilance particulière sur la vidange de l'étang, car celui-ci est un habitat pour de nombreux insectes, et que ces insectes permettent de nourrir les chauves-souris présentes sur le site. Il ne faudrait donc pas supprimer cette ressource importante pour les chiroptères.

Melle Soissons indique que normalement, la vidange étant destinée à améliorer l'habitat, la ressource en insectes ne serait pas détruite pour les Chauves-souris. En revanche, une vigilance particulière est à porter sur la présence d'espèces remarquables d'insectes avant d'envisager une éventuelle vidange de l'étang.

M. Conil propose une méthode par siphon pour vidanger l'étang, étant donné qu'il y a un dénivelé.

## - Documents de communication

En 2011, une lettre d'information a été conçue et imprimée par le bureau d'études Biotope communication, sur la base des textes fournis par le SMAT du Haut-Allier. Cette lettre est mise à disposition du public à la mairie de Saint-Beauzire, mais également à l'Office du tourisme de Brioude.

## - Contractualisation

Deux mesures agro-environnementales territorialisées ont été proposées en 2011. Cependant, elles n'ont pas été contractualisées, pour des raisons diverses.

Mme Gardès indique que dans l'un des deux cas, la mesure devait impliquer des modifications dans la gestion de toute l'exploitation, ce qui pouvait être une raison de la décision de ne pas contractualiser.

M. Olnol indique que la Charte Natura 2000 a été contractualisée sur 12 hectares du site en 2011. Il rappelle que cet outil de contractualisation consiste à s'engager à maintenir le milieu en bon état, en respectant une série de « bonnes pratiques », sans surcoût pour le propriétaire ou le gestionnaire. En contrepartie du respect de ces bonnes pratiques, le propriétaire bénéficie d'une exonération de la taxe sur le foncier non-bâti (excepté la part dédiée aux chambres d'agriculture).

Par ailleurs, M. Olnol indique que le Cuivré des Marais, espèce emblématique du site de Saint-Beauzire, a été observée sur d'autres zones relativement proches du site, notamment sur Clamont (autour d'une retenue collinaire) et sur le Lac de Lorlanges, autre site Natura 2000.

Melle Soissons indique que cette espèce, bien que menacée en Europe, a une tendance à l'expansion en Auvergne et que ses capacités de dispersion assez importantes lui permettent dans un certain nombre de secteurs de coloniser une grande partie des micro-habitats favorables.

Ensuite, un point est fait sur l'animation de l'année 2012.

L'animation autour de la Charte Natura 2000 sera poursuivie auprès du deuxième propriétaire de terrains sur le site. S'il souhaite contractualiser, un appui au montage du dossier sera conduit par le SMAT du Haut-Allier.

Par ailleurs, les discussions quant à la gestion de l'étang et de la prairie située en amont se poursuivront d'ici à la fin de l'année, avec le propriétaire concerné.

Les orientations pour l'année 2013 sont présentées.

M. Olnol indique que dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs, un inventaire des chiroptères avait été effectué, grâce à une méthodologie utilisant la détection des ultrasons émis par les chauves-souris. Ce suivi avait permis de repérer les espèces présentes, notamment la Barbastelle jusqu'alors inconnue sur le site. Des gîtes pour le Grand/Petit Murin sont connus dans les combles du château. Cependant, les connaissances concernant les gîtes de reproduction des chauves-souris sont assez imprécises. Il serait donc important de les compléter, pour gérer au mieux les différents milieux et éviter la perturbation de ces gîtes.

La présence de nombreux arbres de gros volume, ayant des signes de sénescence et des cavités, permet de formuler l'hypothèse de la présence de gîtes de reproduction dans ceux-ci. Afin de savoir si les arbres abritent effectivement des chauves-souris, un suivi pour 2013 est proposé, basé sur l'endoscopie des arbres (caméra allant dans les cavités pour observer la présence éventuelle de chauves-souris). Les chiffrages sont en cours pour cette mission.

M. Conil précise qu'autrefois, il y avait de très nombreux châtaigniers à proximité du château de Lespinasse. Cependant, bon nombre d'entre eux sont tombés suite à une tempête dans les années 1930.

M. Racher indique qu'il y a d'autres très gros châtaigniers non loin du site, dont un sur la commune de Lubilhac, le long d'un chemin partant sous le village.

Cette orientation est approuvée par le Comité de pilotage.

M. Lhéritier demande s'il y a d'autres questions, remercie les participants et clôt la séance.